

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt, le 12 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël. DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Gwendoline PICHARD à M. Joël DANIEL  
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES  
M. Gwenaël COURTET à Mme Françoise BALLESTER

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	6 octobre 2020
Date de l'affichage	6 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

-----

**2020 72      Règlement intérieur du conseil municipal**

**Rapporteur : J. Daniel**

L'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation ».

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le projet proposé reprend dans ses grandes lignes, le règlement intérieur qui avait été adopté en 2014.

Toutefois des modifications ont été nécessaires afin de tenir compte, notamment, des évolutions législatives et réglementaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 17 septembre 2020,

**APPROUVE** le règlement intérieur ci-après annexé

**Adopté par 24 voix pour et 4 voix contre (LAMY Henri-Philippe, DETREZ Laure, LE GROGNEC Pierre-Yves, LOISEL Isabelle) et 5 abstentions (GOUJON Anne Maud, BASTIER Bernard, DUBOS Lydia, MEDICA Louis, MORIO Estelle).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 13 octobre 2020  
Le Maire,  
Joël DANIEL

